



Marrakech (Maroc), 29-31 octobre 2018

RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT QUE :

1. La résistance aux antimicrobiens (RAM) constitue une menace mondiale sérieuse pour la santé humaine, pour la santé et le bien-être des animaux, pour la santé des végétaux, pour la sécurité alimentaire et affecte également l'environnement dans le monde entier et qu'il n'est pas possible de s'y attaquer sans une coopération multisectorielle ;
2. La Tripartite (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], Organisation mondiale de la santé animale [OIE], Organisation mondiale de la Santé [OMS]) collabore avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU Environnement) afin de garantir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies mondiales et de mesures de lutte contre le développement et la propagation de la RAM et contribue à la réalisation des Objectifs des Nations Unies pour le développement durable ;
3. La Tripartite développe un cadre d'intendance pour la RAM ainsi qu'un cadre de suivi et d'évaluation des Plans d'action nationaux et qu'elle a récemment été consolidée par la signature d'un Protocole d'entente (PE) qui met un accent particulier sur la RAM et qui inclut l'élaboration, pour les années à venir, d'un plan de travail détaillé, en collaboration avec l'ONU Environnement ;
4. L'OIE établit des normes et des lignes directrices internationales et, afin d'en soutenir la mise en œuvre au niveau national, apporte son assistance et sa gouvernance aux Pays Membres pour renforcer leurs Services vétérinaires et leurs capacités ;
5. L'OIE met en œuvre sa Stratégie sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente en améliorant la prise de conscience et en renforçant les capacités par la supervision et la formation, conformément au Plan d'action mondial sur la RAM élaboré par l'OMS en collaboration avec la FAO et l'OIE ;
6. Suite à la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens de 2016 et avec le soutien du secrétariat de la Tripartite, le Groupe de coordination inter organisations des Nations Unies (IACG) sur la RAM prépare pour mai 2019 un rapport à l'intention du Secrétaire général des Nations Unies ;

ET CONSIDÉRANT

La détermination exprimée par les Ministres présents à la Conférence qui ont réaffirmé leur appui aux stratégies et aux initiatives mondiales élaborées sous la direction de la Tripartite OIE-FAO-OMS ainsi que leur volonté politique d'allouer les ressources adéquates à la mise en œuvre de ces stratégies à l'échelle nationale,



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE • *Protéger les animaux, préserver notre avenir*

12 rue de Prony 75017 Paris France • tel.: 33(0)1 44 15 18 88 • fax: 33(0)1 42 67 09 87 • www.oie.int • oie@oie.int

LES PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA RESISTANCE AUX ANTIMICROBIENS ET SUR L'UTILISATION PRUDENTE DES AGENTS ANTIMICROBIENS

RECOMMANDENT À LA TRIPARTITE (FAO, OIE, OMS)

1. De continuer à renforcer la collaboration et la coordination internationales, pour la surveillance et le suivi de la RAM et de l'utilisation des antimicrobiens dans différents secteurs ainsi que de soutenir la mise en œuvre des normes et des lignes directrices relatives à une utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens chez les animaux en partenariat avec les organisations professionnelles concernées ;
2. De collaborer avec la Banque Mondiale, avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi qu'avec les autres institutions concernées pour consolider les arguments économiques en faveur d'un investissement durable dans la prévention et le contrôle de la RAM et pour fournir les résultats des analyses socio-économiques adéquates, susceptibles d'être pris en compte par les décideurs politiques et par les gestionnaires de risques et d'être utiles aux pays pour définir les priorités dans leurs investissements ;

RECOMMANDENT À L'OIE

1. De continuer à actualiser les normes pertinentes des Codes terrestre et aquatique de l'OIE en matière de RAM et de capacités requises de la part des Pays Membres ainsi que de compléter les normes des Manuels terrestre et aquatique de l'OIE ;
2. De fournir aux Pays Membres de l'OIE, par le biais d'activités entreprises selon le processus PVS, des outils et des activités de renforcement des capacités mettant davantage l'accent sur la RAM, notamment avec la mise à jour de la législation et des mesures correspondantes ;
3. De continuer à développer la Liste de l'OIE des agents antimicrobiens d'importance vétérinaire en envisageant a) d'y inclure les antimicrobiens exclusivement utilisés chez les animaux de compagnie, b) de subdiviser cette liste selon les différentes espèces animales et c) d'étendre cette liste pour y inclure, à terme, les agents antiparasitaires d'importance vétérinaire tels que les anthelminthiques, insecticides et acaricides ;
4. De continuer à développer la collecte par l'OIE de données sur les agents antimicrobiens destinés à une utilisation chez les animaux, en convertissant le format de tableur utilisé actuellement en un système de base de données, capable de traiter les données transmises en fonction de l'espèce animale et connecté au Système mondial d'information sanitaire (WAHIS), permettant ainsi l'ajout de données issues d'études de terrain ;
5. De travailler, avec les secteurs et les institutions de production animale tels que l'Association mondiale vétérinaire ou les organismes professionnels concernés, à soutenir l'élaboration de lignes directrices thérapeutiques spécifiques aux espèces et destinées à être utilisées au niveau sous-régional et national ainsi qu'à la création d'un recueil mondial des lignes directrices et des outils existants pour les traitements cliniques ;
6. D'examiner la possibilité de créer un système d'information sur les médicaments falsifiés ou de qualité inférieure dans le secteur animal en circulation à l'intérieur des pays ou entre ceux-ci, sur la base de l'expérience faite avec les systèmes de suivi mis en place par l'OMS pour les médicaments à usage humain selon une approche « Une seule santé » ;
7. D'encourager la recherche reposant sur de solides méthodologies et visant à comparer les résultats, axée sur une meilleure compréhension de la dynamique et de l'épidémiologie de la RAM, dans une perspective « Une seule santé », et sur le développement de vaccins prioritaires et d'autres alternatives aux antimicrobiens d'une sécurité, d'une efficacité et d'une qualité avérées, et sur des tests rapides de diagnostic et de sensibilité conçus pour la médecine vétérinaire, en misant sur des partenariats public/privé ;
8. D'envisager la possibilité d'élaborer des normes ou lignes directrices concernant les autovaccins et autres alternatives aux antimicrobiens, notamment des indications sur la qualité, l'innocuité et l'efficacité, comme outils pour réduire le besoin du recours aux antimicrobiens ;

9. De développer un cadre de suivi et d'évaluation pour superviser les progrès de la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIE sur la RAM et sur l'utilisation prudente des antimicrobiens, adoptée avec la Résolution No 36 par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE lors de la 84^e Session générale de l'OIE en 2016 ;
10. De continuer à soutenir les Pays Membres de l'OIE pour développer leurs activités de communication et leurs plans d'action nationaux impliquant tous les acteurs de la santé animale, en soutenant notamment les activités de renforcement des capacités pour les initiatives en faveur d'un changement des comportements en matière de résistance aux antimicrobiens ;

RECOMMANDENT AUX PAYS MEMBRES

1. De poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIE sur la RAM et sur l'utilisation prudente des antimicrobiens adoptée avec la Résolution No 36 par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE lors de la 84^e Session générale de l'OIE en 2016 ; et de renforcer leur législation nationale ainsi que leurs capacités en ressources humaines si nécessaire ;
2. De développer, d'approuver et de mettre en œuvre, selon une approche « Une seule santé », des plans d'action nationaux pour la RAM qui tiennent compte de l'expérience multisectorielle et multinationale et soient conformes au Plan mondial d'action élaboré par l'OMS et officiellement adopté par l'OIE et par la FAO ;
3. De suivre les recommandations de la Liste de l'OIE des agents antimicrobiens d'importance vétérinaire, notamment concernant les restrictions à l'utilisation des fluoroquinolones, des céphalosporines de troisième et de quatrième génération, de la colistine et de cesser d'utiliser les antibiotiques comme facteurs de croissance, en l'absence d'analyse de risques, en agissant prioritairement sur les classes d'antimicrobiens d'importance critique prioritaires désignées comme telles par l'OMS ;
4. De contribuer à la collecte annuelle par l'OIE de données sur les agents antimicrobiens destinés à un usage chez les animaux et de publier, dans la mesure du possible, leurs propres rapports nationaux sur la vente ou sur l'utilisation d'agents antimicrobiens par rapport à la population animale de leur pays ;
5. De promouvoir une collaboration étroite entre les secteurs public et privé, en particulier entre vétérinaires, para-professionnels vétérinaires et agriculteurs, afin de mettre en œuvre les principes de bonnes pratiques et de biosécurité en matière de santé animale et d'élevage, pour réduire les besoins en antimicrobiens et de prendre des mesures pour garantir, lorsque leur utilisation ne peut être évitée, qu'ils soient utilisés de manière responsable et prudente, conformément aux normes internationales pertinentes, notamment les Chapitres 6.10 du *Code terrestre* et 6.2 du *Code aquatique* ;
6. De soutenir la participation active des Points focaux nationaux pour les produits vétérinaires aux séminaires de formation et de profiter de leur expertise pour soutenir la mise en œuvre des activités nationales relatives à la RAM ainsi que des projets régionaux et mondiaux, en collaboration avec toutes les parties et tous les secteurs intéressés ;
7. De mobiliser les ressources adéquates pour développer des activités durables en matière de communication et de changement des comportements ciblant la RAM, conformément aux normes internationales de l'OIE, et de s'assurer du développement stratégique d'activités incluant tous les acteurs pertinents de la santé animale.
8. De renforcer les cursus de formation des vétérinaires et para-professionnels vétérinaires sur la résistance aux antimicrobiens, sur la base des lignes directrices de l'OIE et selon une approche « Une seule santé ».